

SITUATION FINANCIÈRE: UN AUDIT NÉCESSAIRE

CONTEXTE LOCAL

UNE POLITIQUE DE GESTION DE LA VILLE SUICIDAIRE ET IRRESPONSABLE

(Résumé de l'analyse de la Chambre Régionale des Comptes du 13 mars 2018)

Une situation financière dégradée, qui impose une modification profonde du modèle de fonctionnement de la commune

- Un ratio de désendettement supérieur à 20 ans.
- Un niveau de dépenses de fonctionnement trop élevé pour prendre en charge ces dépenses et rembourser sa dette.
- La collectivité est dépendante de la vente de son patrimoine pour assurer son équilibre budgétaire et le financement de ses investissements (70 M€ depuis 2011 et 40 M€ prévus avant 2022).

Ce qui est une politique aléatoire, détériore la qualité de l'actif communal et ne résout rien.

- Une hausse des impôts et des tarifs des services publics locaux. Entre 2012 et 2016, le conseil municipal a augmenté quatre fois les taux municipaux de la taxe d'habitation et des taxes foncières, il a également instauré une majoration de taxe d'habitation pour les résidences secondaires et supprimé l'abattement facultatif général à la base (une hausse moyenne de 175 € de la taxe d'habitation pour chaque foyer contribuable).
- Le conseil municipal a adopté une hausse de 10 % des tarifs de la quasi-totalité des services publics locaux (1 M€).

Un encours de dette élevé, une information insuffisante du conseil municipal sur les conséquences du remboursement des emprunts à risques

- Au 1er janvier 2017, l'encours de dette municipale s'élevait à 186 M€. Il représentait 2 217 € par habitant. Il était supérieur de 59 % à la moyenne nationale de la strate et de 12 % à la moyenne départementale. Depuis 2011, la commune n'est plus capable de rembourser sa dette. Son ratio de désendettement s'élevait à 22,5 ans en 2016. Cette situation traduit un défaut de solvabilité.
- La commune conserve aujourd'hui encore cinq emprunts à risques sur 12. La ville a versé plus de 28 M€ d'indemnités de remboursement équivalent à une année de dépenses d'équipement. Les conditions de désensibilisation de ces emprunts sont caractérisées par un manque de transparence. Ce montant ne résulte pas des stipulations contractuelles des emprunts initiaux, mais d'un accord de gré à gré entre la ville et la banque, reposant sur une asymétrie d'informations entre la banque et la collectivité.
- L'information du conseil municipal sur les conséquences de ces opérations de réaménagement de dette a ainsi été insuffisante.

Des dépenses de personnel dont le niveau élevé et la progression régulière imposent l'intensification des efforts de la commune pour une meilleure maîtrise de sa masse salariale

- La masse salariale de Rueil-Malmaison a augmenté de 10 % entre 2011 et 2016 pour s'établir en 2016 à 84,2 M€ (une dépense de 1 017 € par habitant pour l'exercice 2015).
- Des situations de dépassement des plafonds indemnitaires réglementaires ainsi que d'attribution d'indemnités à des cadres d'emploi non éligibles ont été relevées. Le régime des heures supplémentaires présente des irrégularités concernant le dépassement du contingent réglementaire de 25 heures supplémentaires mensuelles ou la systématisation d'heures supplémentaires pouvant s'apparenter à une forfaitisation.

- Le dispositif indemnitaire de « prime de fin d'année » repose sur un mode de calcul atypique, particulièrement généreux et dont la complexité est source d'erreurs.

Au total, le montant des irrégularités correspondant aux versements indemnitaires s'élève à environ 300 000 € par an.

L'éco-quartier de l'Arsenal : une opération d'aménagement ambitieuse, des risques juridiques et financiers très importants pour la commune

- La commune de Rueil-Malmaison a engagé en 2015 la construction d'un éco-quartier. Cette opération d'aménagement a été confiée à la société publique locale d'aménagement (SPLA) « Rueil-Aménagement », dont la commune détient 97 % du capital social. En 2025, l'éco-quartier de l'Arsenal devrait accueillir 2 100 logements, des bureaux, des commerces et plusieurs équipements publics, comme un groupe scolaire et un centre sportif composé d'une piscine, d'un stade et d'un gymnase.
- Cette opération d'aménagement est soumise à de nombreux risques juridiques. Le traité de concession conclu entre la ville et la SPLA est insuffisamment précis. Il mentionne que cette dernière assurera la construction des équipements publics de l'éco-quartier, alors que la ville en conserve en réalité la maîtrise d'ouvrage. La reconfiguration du projet en 2016 n'a pas été adoptée par le conseil municipal. Elle a été informellement décidée par le Maire. Malgré cette reconfiguration, le traité de concession n'a pas été modifié pour mesurer les conséquences financières de la baisse des surfaces aménagées. À compter du 1er janvier 2018, la commune ne sera plus compétente pour assurer le suivi de cette opération. Celui-ci sera assuré par la Métropole du Grand Paris ou par l'Établissement public territorial.
- L'aménagement de l'éco-quartier de l'Arsenal présente également un risque financier majeur pour la commune. Suite à la reconfiguration du projet en 2016, Rueil-Malmaison a perdu 45 M€ de recettes en un an. Les équipements publics seront financés par une mobilisation supplémentaire de la dette. La dette de la commune pourrait progresser de près de 30 % et s'établir à 240 M€ en 2022. La commune conserverait une épargne nette négative jusqu'en 2025 et son ratio de désendettement pourrait s'élever à près de 40 ans en 2018.

Une offre culturelle importante, une participation nécessaire au redressement des comptes de la commune

- La commune consacre chaque année plus de 13 M€ au fonctionnement des équipements, soit près de 10 % de ses dépenses totales. Leur besoin de financement représente en moyenne 338 € par an pour les contribuables municipaux de la taxe d'habitation.
- La commune a confié à une société d'économie mixte, dont elle est l'actionnaire majoritaire à près de 85 %, la gestion du théâtre et des cinémas, par l'intermédiaire d'une délégation de service public.
- La ville doit intensifier les réformes nécessaires pour réduire les dépenses de fonctionnement de ses équipements culturels.

NOTRE PROPOSITION

RÉALISER UN AUDIT DES FINANCES DE LA VILLE

Étant donné les conclusions de la Chambre des Comptes et en particulier le manque de transparence, il est indispensable de faire un audit financier de la ville. Les résultats seront débattus avec les Rueilloises et les Rueillois. Les conclusions de ce débat nous serviront à prendre les 1ères décisions.

Il sera accompagné d'un audit écologique (qualité de l'air, de l'eau, nuisances sonores, espaces verts résiduels...) de la ville. Ce diagnostic global servira à dresser un état des lieux objectifs et à identifier au cours d'un débat citoyen les mesures prioritaires à prendre ainsi que le calendrier associé.